

**COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 23 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Le Maire, Marc ROPERS.

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Pascal LE CRAVER, Jean Louis KERGARAVAT, Martine AUFFRET, Gaëlle BOBON-LE GAL, Eric BURH, Carine HENRY, Claude GUEGAN, Marc HAMONIC, Julie CRUZ, Joël EUZENAT, Noyale LEFEBVRE, Serge PERRET, Christine LE FLAO, Morgan CARIMALO, Trefin LEFEBVRE, Jean Michel LE ROCH, Nicole BRUNON, Anne LE LU.

ABSENCES ET POUVOIRS :

- Thierry LAMOURIC Donne pouvoir à Jean Michel LE ROCH
- Christine TEFFO Donne pouvoir à Xavier ROBIN

Est nommée secrétaire de séance : Trefin LEFEBVRE

Votants	23
Exprimés	23
Pour	19
Contre	0
Abstention	4

Délibération n° 2023-16**TAUX D'IMPOSITION 2023**

Madame LE FORESTIER, Adjointe en charge du dossier des finances, expose un rapport sur la préparation budgétaire 2023 et sur une prospective fiscale et financière.

- Considérant une évolution des charges courantes structurelles largement supérieur à celle des recettes courantes
- Considérant que la situation va encore s'accroître dans les prochains mois, provoquant une chute importante de la capacité d'autofinancement

Elle soumet au Conseil Municipal une proposition d'augmentation des taux d'imposition à hauteur de 3% sur chacune des bases taxables (FB - FNB - TH)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

par 19 voix pour et 4 abstentions (Jean Michel LE ROCH, Nicole BRUNON, Anne LE LU, Thierry LAMOURIC) :

- **Décide** de faire évoluer les taux d'imposition de 3% à compter de cette année 2023

- **Fixe dès lors** les taux d'imposition suivants

Taxe foncière sur les propriétés bâties	37.66%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47.45 %
Taxe d'habitation	11.33 %

**Le Maire,
Marc Ropers**